

greffe

SAS 3M FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros
Siège social : 2 rue Henri Primault
51390 ROSNAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES
PAR MONSIEUR MATTEO PATUCCA
A LA SAS 3M FINANCES

SARL FIDUCIAIRE LHP - 8 rue Marie Marvingt ZAC Croix Blandin - 51100 REIMS
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de l'Est

**Rapport du Commissaire aux apports
sur la rémunération des apports effectués
par M. Mattéo PATUCCA
à la SAS 3M FINANCES**

A l'associé,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de la SAS 3M FINANCES en date du 8 décembre 2023, concernant l'apport par Monsieur Mattéo PATUCCA de 199 parts sociales en pleine propriété de la SCI LEPOIRE, société civile immobilière exploitée 13 rue Marie Louise Burgert - La Neuville à Reims (51100), nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.223-9 du code de commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions attribuées à Mattéo PATUCCA par le bénéficiaire des apports.

I – EXPOSÉ DE L'OPÉRATION ENVISAGÉE

M. Mattéo PATUCCA souhaite apporter à la SAS 3M Finances, société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros 199 parts sociales en pleine propriété lui appartenant dans la SCI LEPOIRE, SCI au capital de 3.048,98 euros.

II – CONSISTANCE ET ÉVALUATION DE L'APPORT

L'apport est composé de 199 parts sociales de la SCI LEPOIRE.

La valorisation de la SCI LEPOIRE a été réalisée à partir des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de la balance des comptes au 30 novembre 2023.

La valorisation des parts sociales de la SCI LEPOIRE a été calculée de la manière suivante :

SAS 3M FINANCES

Capitaux propres au 31 décembre 2022

- distribution de dividendes au 30 juin 2023

+ valorisation des immeubles

- valeur nette comptable des immobilisations au 31 décembre 2022

Les capitaux propres au 31 décembre 2022 atteignent 105.634 euros

La distribution de dividendes approuvée lors de l'assemblée du 30 juin 2023,
a été arrêtée à 102.585 euros

La valorisation des immeubles détenus par la SCI LEPOIRE est fixée à 1.483.064 euros

Cette valorisation a été retenue sur la base d'un rendement locatif de 8.4 %.

La valeur nette comptable des immobilisations au 31 décembre 2022 est de 934.986 euros

Ainsi, on obtient une valorisation nette de la SCI LEPOIRE de 551.127 euros, arrondie à 551.000 euros, pour les 200 parts sociales composant le capital social de la société soit 2.755 euros la part sociale.

La valeur des 199 parts sociales détenues par M. Mattéo PATUCCA s'élève à 548.245 euros, arrondie à 548.200 euros.

III – RÉMUNÉRATION DE L'APPORT

En contrepartie de l'apport global de 548.200 euros correspondant à l'apport de 199 parts sociales en pleine propriété de la SCI LEPOIRE, M. Mattéo PATUCCA percevra 54.820 actions de la SAS 3M FINANCES d'une valeur nominale de 10 euros lesquelles seront intégralement libérées lors de l'augmentation de capital en nature de la société 3M FINANCES prévue le même jour que l'apport.

IV – DILIGENCES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Nous avons notamment

- échangé avec les personnes en charges de l'opération (expert-comptable, juriste...)
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous rapprochant des actes de donation signés en décembre 2023
- consulté les documents juridiques et financiers
- examiné l'approche d'évaluation mise en œuvre par les parties et validé les données
- pris connaissance des comptes au 31 décembre 2022 et de la situation au 30 novembre 2023

V – CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 548.200 euros n'est pas surévaluée et en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Il n'a été stipulé, à notre connaissance, aucun avantage particulier.

Reims, le 19 décembre 2023

**Pour la SARL Fiduciaire LHP,
Commissaire aux apports**

Laurent TILLY

Associé signataire

